

14 juin 2022

Pollution de l'Oudon au bentazone : les associations portent plainte

Une pollution de la rivière de l'Oudon par le bentazone, herbicide nocif pour les organismes aquatiques, s'est déclarée à compter de l'été 2021. Suite à l'identification de la source de cette pollution, les associations de protection de l'environnement décident de porter plainte afin que la lumière soit faite sur les circonstances ayant conduit à une telle pollution.

Une substance nocive pour les organismes aquatiques

Depuis l'été 2021 et pendant plusieurs mois, une concentration inquiétante (100 à 1.000 fois les taux habituels) de bentazone, un herbicide, a été détectée dans les eaux de la rivière de l'Oudon en Maine-et-Loire. Cet herbicide étant considéré comme « nocif pour les organismes aquatiques » et entraînant « des effets néfastes à long terme », sa présence à de telles proportions dans les milieux aquatiques ne peut qu'en dégrader la qualité.

« Cette pollution d'ampleur aura nécessairement un effet défavorable sur la faune, notamment via la bioaccumulation et la contamination de la chaîne alimentaire » explique Régine BRUNY, co-présidente de la Sauvegarde de l'Anjou. *« Par ailleurs, elle risque d'entraîner un déclassement des masses d'eau concernées qui viendrait remettre en cause les efforts et moyens déployés par les acteurs réunis au sein du SAGE Oudon pour atteindre le bon état écologique ».*

Une plainte pour faire la lumière sur les causes de la pollution

Les investigations engagées par les services enquêteurs pour identifier la source de la pollution aboutissent au printemps 2022 : elle provient du site de l'usine SOLAIRGIES, spécialisée dans le traitement d'effluents et de boues. Les produits à l'origine de la pollution et les raisons expliquant qu'ils ont été rejetés dans les milieux naturels sont pour l'heure inconnus, de même que les degrés de responsabilité entre l'exploitant du site et ceux ayant apporté sur place les déchets en question.

« Nos deux associations viennent de porter plainte auprès du parquet d'Angers pour diverses infractions aux réglementations relatives à l'eau, aux déchets et aux installations classées » précise Jean-Christophe GAVALLET, président de FNE Pays de la Loire. *« Cette plainte vise à pousser à ce que la lumière soit faite sur l'enchaînement précis des circonstances ayant conduit à cette pollution afin qu'elle ne puisse pas se reproduire ».*

CONTACT PRESSE

- Benjamin HOGOMMAT, chargé de mission juridique de FNE Pays de la Loire – 06 02 12 87 20
- Jean-Christophe GAVALLET, président de FNE Pays de la Loire – 06 88 14 57 98